



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

· **Code du produit** 895

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Couche époxy
Durcisseur

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :** MC-BAUCHEMIE Müller MC-Chimie SARL
Am Kruppwald 2-8 8 Avenue Marchande
D-46238 Bottrop F-57520 Grosbliederstroff
Tel.: +49(0)2041 101-0 Tel + 33 3 87 27 29 46
Fax.: +49(0)2041 101-400 Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tel.: ++33 (0)625 73 02 61
Tel.: ++32 (0)473 73 21 88
Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 1)

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

triméthylhexane-1,6-diamine
2-pipérazine-1-yléthylamine
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Polymere/Festoffe

· Mentions de danger

Bis[(diméthylamino)méthyl]phenol
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 2)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 25620-58-0 EINECS: 247-134-8 Reg.nr.: 2119560598-25	triméthylhexane-1,6-diamine Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	50-70%
CAS: 68683-29-4	Polymere/Festoffe Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥10-<25%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Reg.nr.: 01-2119514687-32	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥5-<10%
CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9 Reg.nr.: 2119560597-27	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<5%
CAS: 140-31-8 EINECS: 205-411-0 Reg.nr.: 01-2119471486-30	2-pipérazine-1-yléthylamine Acute Tox. 3, H311; Repr. 2, H361fd; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<1,5%
CAS: 25620-58-0 EINECS: 247-134-8 Reg.nr.: 2119560598-25	triméthylhexane-1,6-diamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%
CAS: 61788-46-3 EINECS: 262-977-1 Reg.nr.: 2119473798-17	amines, cocoalkyle STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	≥0,25-<1%
CAS: 71074-89-0	Bis[(diméthylamino)méthyl]phenol Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%

· **Indications complémentaires**

- : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 4)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :** Ammener les sujets à l'air frais
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 5)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 4)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun :

non nécessaire

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 6)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 6/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 5)

· DNEL

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral DNEL 0,526 mg/kg bw/Tag (ArL)

Inhalatoire DNEL 20,1 mg/m³ (ArL)

90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Inhalatoire DNEL 0,31 mg/m³ (ArL)

140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

Dermique DNEL 3,33 mg/kg bw/day (ArL)

Inhalatoire DNEL 10,6 mg/m³ (ArL)

· PNEC

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

PNEC 0,006 mg/l (Mew)

0,06 mg/l (Suw)

PNEC 0,578 mg/kg dwt (Sed)

5,784 mg/kg dwt (Sue)

90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

PNEC 0,2 mg/l (Abw)

0,0084 mg/l (Mew)

0,084 mg/l (Suw)

140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

PNEC 250 mg/l (Kla)

0,0058 mg/l (Mew)

0,058 mg/l (Suw)

PNEC 1 mg/kg dwt (Bod)

21,5 mg/kg dwt (Sed)

215 mg/kg dwt (Sue)

· Indications complémentaires

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de

protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Si les mesures de ventilation ne permettent pas de respecter les limites du lieu de travail ou si les locaux ne peuvent être ventilés techniquement, il faut porter un appareil de protection respiratoire

: Utiliser des filtres combinés A1-P2 (brun/blanc) dans les pièces

(suite page 7)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 6)

- **Protection des mains :** ventilées. S'il faut s'attendre à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome.
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Gants de protection.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
gants en nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Temps de pénétration: ≥ 480 min
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

- **Forme :** liquide épais
- **Couleur :** blanchâtre
- **Odeur :** caractéristique

· **Modification d'état**

- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition :** > 240 °C

· **Point d'éclair :** > 110 °C

· **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20 °C:** $1,15$ g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible

(suite page 8)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 7)

- **Viscosité :**
- dynamique à 20 °C:** 60000 mPas
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Nocif en cas d'ingestion.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

25620-58-0 triméthylhexane-1,6-diamine

Oral	LD50	910 mg/kg (Ratte)
------	------	-------------------

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral	LD50	1.030 mg/kg (Ratte)
	NOAEL	250 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	1.840 mg/kg (Kaninchen)
		>2.000 mg/kg (Ratte)

90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Oral	LD50	2.169 mg/kg (Ratte)
	NOAEL	15 mg/kg (Ratte)

140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

Oral	LD50	2.140 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	866 mg/kg (Kaninchen)

25620-58-0 triméthylhexane-1,6-diamine

Oral	LD50	910 mg/kg (Ratte)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 9)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 8)

- **Sensibilisation :** *Peut provoquer une allergie cutanée.*
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

25620-58-0 triméthylhexane-1,6-diamine

LC50/96h 31,5 mg/l (Daphnies)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

LC50/96h 110 mg/l (Leucidus idus)

EC50 1.120 mg/l (Pseudomonas putida)

EC50/48h 23 mg/l (Daphnia magna)

NOEC 1,5 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

3 mg/l (Daphnia magna)

ErC50/72h >50 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

EC50/72h 84 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

LC50/96h 175 mg/l (Cyp)

NOEC 2 mg/l (BEL)

6,25 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

EC50/72h >1.000 mg/l (Algen)

LC50/96h 2.190 mg/l (Fisch)

(suite page 10)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 10/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 9)

25620-58-0 triméthylhexane-1,6-diamine

LC50/96h 31,5 mg/l (Daphnies)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN2735

(suite page 11)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 11/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 10)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (triméthylhexane-1,6-diamine), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (triméthylhexane-1,6-diamine), MARINE POLLUTANT
· IATA	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (triméthylhexane-1,6-diamine)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR	
· Classe	8 (C7) Matières corrosives.
· Étiquette	8

· IMDG, IATA

· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	III
-------------------	-----

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin :	Non
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler :	Attention: Matières corrosives.
· No EMS :	80
· Segregation groups	F-A, S-B
· Stowage Category	Alkalis
· Segregation Code	A
	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur:
	30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur:
	1000 ml
· Catégorie de transport	3

(suite page 12)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 12/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 11)

· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (TRIMÉTHYLHEXANE-1,6-DIAMINE), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique. numéro 49 et 49BIS
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H311 Toxique par contact cutané.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 13)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 13/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 12)

- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**

· **Acronymes et abréviations:**

Département sécurité

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

(suite page 14)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 14/14

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 7

Révision: 04.08.2020

Nom du produit MC-DUR 1365 HBF - Komponente B

(suite de la page 13)

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

. * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR